

CREDIT SUISSE AG, LONDON BRANCH

Avis de publication d'un supplément daté du 16 mai 2019 ("**Supplément 1**") et du droit de revente et de révocation des investisseurs :

- le prospectus approuvé par la CSSF qui date du 5 avril 2019 relatif à l'émission d'un maximum de 100.000.000 NOK Notes lié au Nagelmackers – Multifund Banlanced, dû en juin 2026, ("**Credit Suisse (CH) Multifund Balanced Performance Coupon Note 2026 (NOK)**") (*NOK 100,000,000 Notes linked to the Nagelmackers – MultiFund Balanced, due June, 2026*) (Code ISIN: XS1955987620) ("**Titre 1**"); et
- le prospectus approuvé par la CSSF qui date du 18 avril 2019 relatif à l'émission d'un maximum de 50.000.000 USD Notes lié au Thomson Reuters Global Resource Protection Select Index et au DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable Fund, dû en mars 2023 ("**Credit Suisse (CD) Global Resource Preservation Portfolio Note USD 2023**") (*USD 50,000,000 Notes linked to the Thomson Reuters Global Resource Protection Select Index and the DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable Fund, due March 2023*) (Code ISIN: XS1955977316) ("**Titre 2**").
- (Chacun ci-dessus le "**Prospectus Supplémenté par le Supplément 1**" et ensemble les "**Prospectus Supplémentés par le Supplément 1**").

Avis de publication d'un supplément qui date du 23 mai 2019 (le "**Supplément 2**") et du droit de révocation des investisseurs en ce qui concerne:

- le prospectus approuvé par la CSSF qui date du 26 avril 2019 relatif à l'émission d'un maximum de 50.000.000 EUR Trigger Equity Index-linked Securities lié au iSTOXX Global Demography Select 50 Index, dû en juin 2029 ("**Credit Suisse (CH) Global Demography Autocallable 2029**") (*EUR 50,000,000 Trigger Equity Index-linked Securities linked to the iSTOXX Global Demography Select 50 Index, due June 2029*) (Code ISIN: XS1955941809) ("**Titre 3**").
 - (Ci-dessus le "**Prospectus Supplémenté par le Supplément 2**". Les Prospectus Supplémentés par le Supplément 1 ensemble avec le Prospectus Supplémenté par le Supplément 2, les "**Prospectus**" et chacun un "**Prospectus**").
 - (Le Supplément 1 et le Supplément 2 sont les "**Suppléments**").
1. Il est également fait référence à l'offre publique en Belgique du Titre 1 , émis par Credit Suisse AG, London Branch, le 12 juin 2019, en application du Programme de Produits Structurés pour l'émission de Bons de souscription, de Titres de Dette et de Certificats (le "**Programme**"). Le Titre 1 a été commercialisé par Bank Nagelmackers SA. La période de souscription a commencé le 8 avril 2019, inclus, et a pris fin le 7 juin 2019, inclus.
 2. Il est également fait référence à l'offre publique en Belgique du Titre 2 , émis par Credit Suisse AG, London Branch, le 7 juin 2019, en application du Programme. Le Titre 2 a été commercialisé par Crelan SA. La période de souscription a commencé le 23 avril 2019, inclus, et a pris fin le 3 juin 2019, inclus.
 3. Il est également fait référence à l'offre publique en Belgique du Titre 3, émis par Credit Suisse AG, London Branch, le 28 juin 2019, en application du Programme. Le Titre 3 a été commercialisé par Deutsche Bank AG. La période de souscription a commencé le 29 avril 2019, inclus, et se terminera le 26 juin 2019, inclus.
 4. Par la présente, avis est donné de la publication du Supplément 1 et du Supplément 2 aux Prospectus. L'objet de ce Supplément 1 est de (a) de modifier le paragraphe sous l'intitulé "Document d'Enregistrement" ("**Registration Document**") figurant sur la page de couverture du Résumé ("**Summary**") pertinent et de la Note relative aux Titres ("**Securities Note**") pour faire référence au Premier Supplément ("**First Supplement**") au Document d'Enregistrement ; (b) incorporer par référence le premier Supplément au Document d'Enregistrement; (c) modifier l'Elément B.12 du Résumé de chaque Prospectus afin (i) d'inclure les informations financières clés pour l'Emetteur pour les trois mois se terminant le 31 mars 2019, et (ii) de mettre à jour la déclaration "pas de changement significatif dans la situation financière" ("*no significant change in financial position*") par rapport à l'Emetteur; et (b) modifier certaines informations en ce qui concerne l'Emetteur dans la section intitulée "Informations Générales" ("**General Information**") du Résumé pertinent et de la Note relative aux Titres. L'objet de ce Supplément 2 est de (a) modifier certaines informations en ce qui concerne les notations de crédit de Credit Suisse AG et Credit Suisse International dans la section intitulée "Informations Importantes" ("**Important**

Prospectus afin (i) d'inclure les informations financières clés pour Credit Suisse AG pour les trois mois se terminant le 31 mars 2019, et (ii) de mettre à jour la déclaration "pas de changement significatif dans la situation financière" par rapport à Credit Suisse; (c) modifier l'Elément B.17 du Résumé de chaque Prospectus afin de mettre à jour les informations de notation pour chaque Emetteur; (d) incorporer par référence chacun des : (i) Formulaires 6-K datés du 24 avril 2019, (ii) Formulaires 6-K datés du 26 avril 2019, et (iii) Formulaires 6-K datés du 3 mai 2019 dans chaque Prospectus pour chaque Emetteur; (e) inclure certaines informations supplémentaires pour Credit Suisse et Credit Suisse International dans chaque Prospectus; (f) modifier la section intitulée "Restrictions de Vente" ("*Selling Restrictions*") dans chaque Prospectus à mettre à jour dans la section intitulée "Singapour" ("*Singapore*"); et (g) modifier certaines informations pour Credit Suisse dans la section intitulée "Informations Générales" dans chaque Prospectus.

5. Chaque Prospectus et ses suppléments (y compris le Supplément 1 et le Supplément 2) sont disponibles à la consultation sur le site internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et gratuitement à Bank Nagelmackers SA (pour le Titre 1), à Crelan SA (pour le Titre 2) et à Deutsche Bank AG (pour le Titre 3). Les investisseurs peuvent demander une copie de ces documents pour le Titre 1 par téléphone au numéro suivant : 02/229 76 00 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 (heure belge) ou les consulter sur le site internet www.nagelmackers.be. Les investisseurs peuvent demander une copie de ces documents pour le Titre 2 par téléphone au numéro suivant : 032/47 18 00 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (heure belge) ou les consulter sur le site internet <https://www.crelan.be/fr/particuliers/article/credit-suisse-ch-global-resource-preservation-p-ortfolio-note-usd-2023>. Les investisseurs peuvent demander une copie de ces documents pour le Titre 3 par téléphone au numéro suivant : 078/15 61 57 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 (heure belge) et le samedi de 9h00 à 12h00 (heure belge)) ou les consulter sur le site internet www.deutschebank.be/produits.
6. En ce qui concerne le Titre 1 et le Titre 3, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acquérir ou de souscrire aux titres avant la publication des Suppléments auront le droit, à partir de la publication du [11] juin 2019 de ce communiqué de presse et jusqu'au [13] juin 2019, de révoquer leurs titres.
7. En ce qui concerne le Titre 2, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acquérir ou de souscrire aux titres avant la publication du Supplément 1 auront le droit exerçable avant la fin du [13] juin 2019, de revendre leurs titres à Credit Suisse AG, London Branch, au prix correspondant auquel ils ont acheté les titres.
8. Les ordres de révocation pour le Titre 1 devront être effectués par téléphone au numéro suivant : 02/229 76 00. Les ordres de révocation pour le Titre 3 devront être effectués par téléphone au numéro suivant : 078/15 61 57. Les ordres de révocations seront acceptés au plus tard à 17h00, heure bruxelloise, le [13] juin 2019.
9. Les ordres de reventes pour le Titre 2 doivent être effectués avec votre agent Crelan. Les ordres de reventes seront acceptés s'ils sont reçus au plus tard à 17h00, heure bruxelloise, le [13] juin 2019.
10. Les termes qui ne sont pas autrement définis ici auront la même signification que celle qui leur est donnée dans le Prospectus pertinent.